

Lapeyrouse

*informations
municipales*



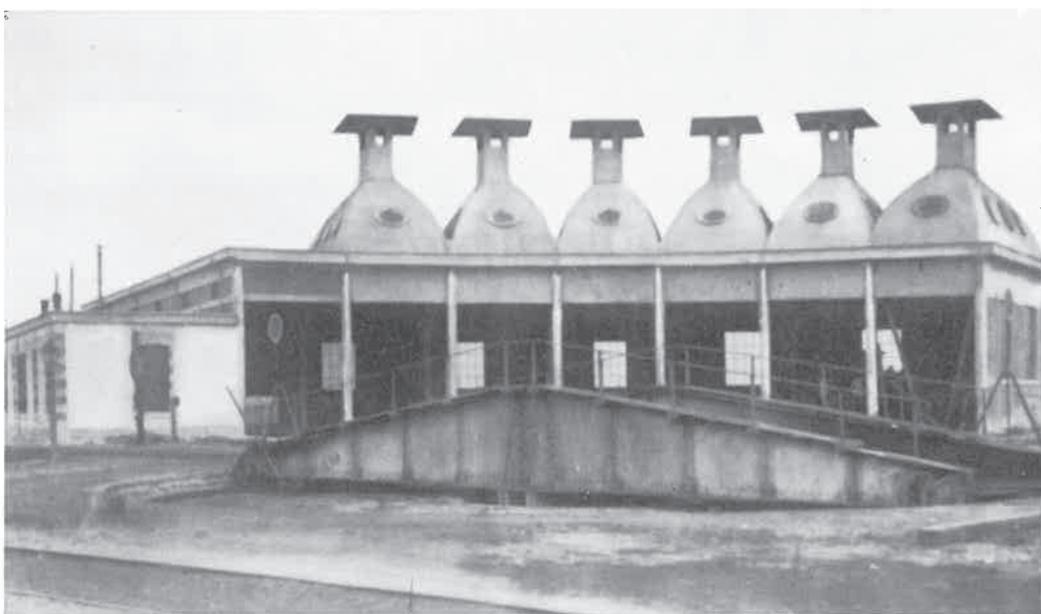
Lapeyrouse au début du Siècle



**La Rue
Principale**



**La Gare
S.N.C.F.**



**Le Dépôt
des
Machines**

Le mot du Maire

Chers Amis,

Un nouveau bulletin, une autre année passée...

Dans ce monde fait de changements quotidiens, le temps ne s'écoule plus paisible et serein mais apporte chaque jour, empressement, excitation et peur du futur.

Notre vie communale s'adapte au rythme nouveau.

Depuis trois ans déjà vos élus ont élaboré avec l'aide des services techniques, différents projets qui passent maintenant au stade de la réalisation.

L'ouverture des chemins ruraux donnant accès aux maisons d'habitation s'est poursuivie, les travaux d'assainissement ont été réalisés en totalité pour la première tranche du Bourg alors que débutent ceux de la seconde tranche d'Augères.

L'aménagement des allées du cimetière a été achevé cette année et les travaux de réfection de la cure ont été menés à bien dans un laps de temps très court pour être terminés dès le mois de juin.

Après de nombreuses vicissitudes le terrain de sports étale son aire de jeux aux pieds de l'école et de la mairie attendant d'être foulé par les jeunes écoliers et les sportifs du dimanche.

Enfin la place de l'Eglise a retrouvé sa beauté première dans la verdure et les fleurs, nullement défigurée par l'implantation de W.C. publics.

Un travail certain a été fait. Il convient de poursuivre le labeur sans relache dans le cadre de la programmation déjà établie.

L'année à venir ne sera pas sans difficulté avec la mise en oeuvre du remembrement. Que chacun sache déjà qu'il aura auprès du Maire une écoute attentive.

Espérons que l'année 1981 nous apportera les changements souhaités par le plus grand nombre et que se réalisent nos vœux les plus chers.

BONNE ANNEE A TOUS.

Le Maire,

Jean MICHEL.

Canton de MONTAIGUT

Arrondissement de RIOM

Département du PUY-DE-DOME

63

REVUE D'INFORMATION

MUNICIPALE

Diffusée gratuitement

Reproduction et Vente

Interdites

Rédaction - Documentation

Diffusion

Mairie de :

LAPEYROUSE

- Mot du Maire
- Budget
- Réalisations
- Projets
- Etat-Civil

Le Conseil Municipal

Vous trouverez ci-dessous les principales décisions qui ont été prises par le Conseil Municipal et les délibérations qui ont été publiées dans le journal "LA MONTAGNE" éditions Puy-De-Dôme et Allier.

Le Conseil Municipal s'est réuni 9 fois au cours de l'année 1980.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LAPEYROUSE

Fiscalité locale. — Le Conseil municipal devait prendre connaissance des avis émis par la commission communale des Impôts précédemment réunie.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité des membres présents, a décidé de :

— Voter l'abattement à la base de 15 % comme proposé par la commission des Impôts retenant les raisons invoquées par cette dernière.

— N'apporter aucune modification à la base de référence pour le calcul de la taxe professionnelle à savoir que sera prise en considération la valeur locative moyenne communale.

Concours de la D.D.E. — Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents dans le cadre des réformes intervenues de solliciter le concours de la Direction départementale de l'Équipement, conformément aux nouvelles règles en vigueur.

Cette prise de position du Conseil est consécutive à une intervention du maire qui a souligné d'une part le sérieux du travail effectué par la subdivision de Saint-Eloy-les-Mines dans le cadre de ces rapports avec la commune, et d'autre part la diligence de ces mêmes services à répondre aux demandes de la collectivité locale.

Mais, par ailleurs, le maire ne devait pas manquer d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que cette convention se substituait fort heureusement au concours permanent qui était prêté à la collectivité par la Direction départementale de l'Équipement pour la seule gestion de la voirie.

Cette nouvelle convention donnera donc une plus grande latitude et donc une plus grande liberté à la commune qui aura la possibilité à tout moment de mettre un terme à ce concours moyennant un préavis de six mois sans que cela ait été le cas de Lapeyrouse. Les nouvelles conventions permettront de faire peser moins lourdement les suggestions exorbitantes imposées antérieurement par cette administration.

Aménagement du C.D. 998. — Le maire donnait connaissance au Conseil municipal du dossier établi par M. l'Ingénieur subdivisionnaire de l'Équipement concernant l'aménagement en travers du C.D. 998.

Après un examen attentif du dossier, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au dossier ainsi constitué, qui sera déposé au département afin de bénéficier d'une subvention départementale pour 1981 : subvention de 70 % sur la

chaussée et 55 % pour les bordures de trottoirs.

Vestiaires pour terrain de sports. — Le maire devait soumettre au Conseil le dossier établi par M. Ribes, maître-d'œuvre agréé concernant l'implantation de vestiaires-douches sous le nouveau terrain de sports en 1981. Le Conseil, à l'unanimité, a accepté le dossier et décidé de solliciter une subvention départementale de 50 % sur le montant des travaux à intervenir.

Secrétariat de mairie. — Par suite de l'arrêt de travail de Mme Michelle Desnaud, secrétaire de mairie titulaire, le Conseil a autorisé le maire à pourvoir à son remplacement.

Le maire, par arrêté en date du 28 juin, a décidé de nommer Mlle Chantal Tourret en qualité d'agent de bureau auxiliaire à compter du 1^{er} juillet 1980.

Il est à préciser que les heures d'ouverture de la mairie restent inchangées et qu'ainsi la continuité du service sera assurée.

Remembrement. — Le maire tient à informer les personnes de Lapeyrouse de l'arrêté pris par M. le Préfet du Puy-de-Dôme en date du 20 juin concernant la constitution de la Commission communale de la réorganisation foncière et de remembrement de Lapeyrouse. L'arrêté sus mentionné est ainsi libellé :

La Commission communale de réorganisation foncière et de remembrement de Lapeyrouse est constituée et présidée conformément à l'article 2 du code rural par le juge chargé du service du tribunal d'instance de Riom ou, à défaut, par M. le Juge chargé du service du tribunal d'instance de Thiers, désigné par M. le Premier président de la cour d'appel et comprenant comme membres de droit :

— Les délégués de M. le Directeur départemental de l'Agriculture.

— Le délégué de M. le Directeur des services fiscaux.

— M. le Maire de la commune ou l'un des adjoints désigné par lui.

— M. Darpoux, ingénieur des services agricoles, rue Vergingétoir, à Perignat-les-Sarrières.

Est complétée comme suit

— Membres titulaires : MM. Guillot Marcel, à Bruge, Lapeyrouse ; Michel André, Les Chemins, Lapeyrouse ; Robert René, Les Montaix, Lapeyrouse ; Guillot Roger, à Buxerolles, Lapeyrouse ; Meunier Paul, à Peuchot, Lapeyrouse ; Gauvin Abel, à Doussat, Lapeyrouse.

— Membres suppléants : MM. Lescuré Jean, Le Cluzeau, Lapeyrouse ; Tourret Guy, Le Vernet, Lapeyrouse ; Perrin Georges, Le Plaix, Lapeyrouse ; Tourret Roland, Les Chemins, Lapeyrouse.

Un agent de la Direction départementale de l'Agriculture, désigné par M. le Directeur départemental de l'Agriculture, remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

La commission aura son siège en mairie de Lapeyrouse.

Il a été indiqué que la première réunion de la commission devrait intervenir normalement soit fin août, soit au cours du mois d'octobre au fin notamment de désigner le géomètre et de fixer le périmètre à remembrer.

En accord avec les services de la Direction départementale de l'Agriculture, et comme il a été indiqué au Conseil municipal de Lapeyrouse, le maire proposera que se tienne préalablement une réunion d'information des membres titulaires et suppléants de la commission et ainsi que tous les membres du Conseil municipal de Lapeyrouse, réunion au cours de laquelle s'effectuerait la visite de différentes communes remembrées et en cours de remembrement.

Réunion de la Commission communale des impôts. — La Commission communale des impôts s'est réunie dans le cadre de la réforme de la fiscalité des collectivités locales.

Cette réunion devait avoir lieu sous la présidence du maire, en présence de MM. Paul Méritet, Maurice Chevalier, Aimé Tourret, Robert Thévenin, Roger Guillot, Roland Gidel, Henri Bidet, André Lancelot, membres de la Commission communale des impôts.

Le maire devait faire part des modifications intervenues concernant la fiscalité locale et des possibilités contraignantes qui étaient offertes à la commission pour émettre des vœux qui seraient soumis au Conseil municipal chargé de délibérer.

Trois points successifs devaient être abordés :

Taxe d'habitation : abattement pour charge de famille : il existe de par la loi concernant la taxe d'habitation un abattement sur la valeur locative de base pour charge de famille de 10 % jusqu'à deux enfants et de 10 % à compter du troisième. La possibilité est donnée de proposer un abattement supplémentaire, c'est-à-dire de majorer les taux ainsi définis et de porter ces derniers de 10 à 15 % jusqu'à deux enfants et de 15 à 20 % à partir du troisième. Après examen des délégués de la question, la commission a décidé de ne point majorer les taux prévus par la loi.

Abattement en fonction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques : la possibilité était donnée de voter un abattement de 15 % sur la valeur locative de base et ce en fonction de l'imposition sur les personnes physiques. La commission a émis un avis défavorable retenant que cet abattement se trouve injustifié en l'état, notamment dans une commune rurale et d'autre part pourrait à la limite avoir pour conséquence de diminuer la contribution de l'Etat qui intervient au lieu et place des personnes âgées bénéficiaires du Fonds national de solidarité.

Abattement à la base : la commission a décidé d'admettre un avis favorable à l'adoption d'un abattement à la base concernant la taxe d'habitation de 15 %. Cet abattement bénéficiera d'une part aux résidences principales et d'autre part aux habitations qui auront une moindre valeur locative, c'est-à-dire le plus souvent celle des plus défavorisés.

Taxe professionnelle : la commission, après avoir pris connaissance des possibilités offertes, a décidé de ne point changer les bases de référence, c'est-à-dire que pour calculer la taxe professionnelle sera prise en considération la valeur locative communale. Vu égard à la position ainsi adoptée, il convient d'indiquer que le minimum à payer pour tout assujéti à la taxe professionnelle sera de l'ordre de 220 F sans qu'il y ait pour autant une majoration pour les contribuables figurant au rôle de la dite taxe pour un montant déjà plus élevé.

Telles ont été les propositions de la Commission communale des impôts qui devait se réunir le 27 juin dernier, à 9 heures, pour procéder à la mise à jour annuelle des bases de la taxe d'habitation et de la liste des assujettis à la taxe professionnelle.

Séance
du 23 Juin

Au Conseil municipal de Lapeyrouse UN BUDGET PRIMITIF TOURNÉ VERS L'EFFORT DE MODERNISATION ET D'ADAPTATION

Les différentes commissions du Conseil municipal se sont réunies à de nombreuses reprises et notamment la commission des finances chargée de proposer au Conseil le choix budgétaire pour l'année 1980 ; cette commission, composée de MM. Decorps, Guillot, Arnaud et Meunier, sous la présidence du maire, a élaboré un projet de budget qui a été soumis au Conseil municipal lors de sa séance du dimanche 17 février, à 10 heures.

Afin que tous les conseillers soient informés, photocopie des documents comptables devaient être remis préalablement à chacun d'entre eux ; le maire s'est attaché à reprendre point par point les différents postes du budget, que ce soit en matière de fonctionnement ou d'investissement. Une discussion s'est instaurée, permettant à chaque membre du Conseil de toucher de près la réalité financière de la commune et de pouvoir répondre à toutes questions qui leur seraient posées par les habitants.

Le budget proposé par le maire a été adopté à l'unanimité des treize conseillers présents.

Section de fonctionnement : dépenses. — Les différents postes de la section de fonctionnement ont été augmentés d'une manière raisonnable compte tenu notamment de l'inflation prévisible pour l'année en cours ; il en est ainsi par exemple pour la rémunération du personnel communal, pour le combustible, pour les fournitures scolaires, etc.

Une augmentation plus importante est à noter en ce qui concerne la dotation à l'article 6313 pour la voirie communale. En effet, il a été décidé de majorer cet article pour permettre un meilleur entretien de la voirie (les personnes intéressées par des camions de pierres sont priées de le signaler au secrétariat de mairie dans les meilleurs délais).

Recettes. — Il convient de noter que la commune bénéficie cette année d'une somme de 44.979 F au titre de la dotation de fonctionnement minimale. Compte tenu de cette dotation et compte tenu de la majoration de la dotation forfaitaire (140.731 F) et de péréquation (119.180 F), il a été décidé par le Conseil de ne faire progresser l'imposition locale que dans des proportions limitées compte tenu du taux de l'inflation.

En effet, le prélèvement au titre des rentes communales s'élèvera pour l'année en cours à la somme de 410.000 F au lieu de celle de 376.000 F au titre de 1979, soit donc une progression de 9 % ; taux qui est apparu raisonnable compte tenu par ailleurs des nombreux investissements qui seront réalisés pendant cette année considérée

Section d'investissements : recettes. — Le maire devait indiquer au Conseil qu'il avait pu obtenir, comme lui avait indiqué le conseiller général, le docteur Jean-Paul Toucas, qui a apporté tout son appui efficace, des subventions substantielles de la part du département ; c'est ainsi que la commune bénéficiera d'une subvention de 125.000 F (12,5 millions d'anciens francs) pour la réalisation du terrain de sports, d'une subvention départementale de 255.000 F (25,5 millions d'anciens francs) pour la réalisation d'une deuxième tranche de tout-à-l'égout ; se décomposant comme suit : station d'épuration du Bourg et La Gare-La Loge, 180.000 F ; réseau de La Gare et de La Loge, 75.000 F.

Il convient d'ajouter en plus une subvention de 40.000 F au titre de grosses réparations soit donc un total pour l'année 1980 de 420.000 F au titre de subventions du département.

Le surplus des recettes provient, d'une part, des emprunts qui seront consacrés, pour un montant de 540.000 F, et d'un prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant de 157.298 F.

Le total des recettes d'investissement s'élève donc à la somme de 1.257.422 F.

Dépenses. — Avec les recettes considérées, les dépenses d'investissement permettront d'exécuter de nombreux travaux.

C'est ainsi qu'il est prévu :

— Terrain de sports : le terrain en face de la mairie étant maintenant propriété de la commune, les travaux d'aménagement vont commencer dans les prochains mois et il est prévu un montant de travaux de 250.000 francs pour l'année 1980 financés de la manière suivante : 125.000 F de subvention et 125.000 F d'emprunts. Les services de l'Équipement de la subdivision de Saint-Eloy dirigés par MM. Fougerousse et Golfier sont à l'heure actuelle chargés d'établir les plans de réalisation et le dossier technique permettant l'attribution du marché.

— Tout-à-l'égout : la première tranche de tout-à-l'égout touchant à sa fin, une deuxième tranche va être réalisée pour un montant global de 550.000 F comprenant la station d'épuration du bourg, la station d'épuration d'Augères et une partie du réseau de l'agglomération de la gare, La Loge et La Tuilerie. Le financement de l'opération se fait de la manière suivante : subvention : 255.000 F, emprunt : 295.000 F.

— Chemin de Bonnefont et des Cerisiers : en ce qui concerne le premier les travaux sont prévus pour être réalisés prochainement pour un montant d'environ 80.000

francs dont 40.000 francs provenant du F.S.I.R. de l'année 1979, le surplus étant emprunté.

Le chemin des Cerisiers sera lui aussi remis en forme au cours de cette année et les fonds nécessaires aux travaux prévus au budget.

— Cimetière : le Conseil décide de poursuivre l'aménagement de la voirie du cimetière et notamment de terminer le goudronnage des allées du nouveau cimetière ainsi que l'entretien du mur intérieur qui donne à l'heure actuelle de vives inquiétudes ; une somme de 80.000 F est prévue à cet effet et sera financée par voie d'emprunt.

Par ailleurs, il est à noter que les contacts ont été pris avec les propriétaires des parcelles jouxtant le cimetière actuel pour permettre son agrandissement par acquisition de terrain et à cet effet une somme de 30.000 F a été dégagée.

— Place du Poids-Public : son aménagement est prévu au cours de cette année et les fonds nécessaires à la réalisation figurent au budget primitif ainsi que ceux permettant de remettre en forme une partie de la chaussée communale du bourg après l'exécution des travaux d'assainissement en cours.

— W.C. place de la Mairie : l'aménagement de W.C. place de la mairie avec le local d'abri pour les enfants attendant le car de Saint-Eloy est programmé pour cette année et la somme de 60.000 francs figure au budget pour réaliser cette opération.

— Secrétariat de mairie : il est apparu nécessaire aux membres du Conseil d'entreprendre la remise en état des locaux de la mairie dans lesquels aucuns travaux n'ont été réalisés depuis maintenant vingt ans. La première nécessité concerne le secrétariat et le hall du premier étage. C'est ainsi que ces travaux seront exécutés prochainement et permettront un meilleur accueil pour tous les habitants. Une somme de 40.000 F figure au budget et provient du transfert budgétaire de la subvention de 40.000 F votée par le département.

C'est donc au total un montant de 1.257.422 F qui est prévu pour les dépenses d'investissement. Les projets par ailleurs définis voient ainsi, dans le cadre de leur programmation, petit à petit, le jour et l'année 1980 sera une nouvelle année de réalisations importantes étant précisé par ailleurs que le milieu purement rural n'est pas oublié pour autant, des travaux importants devant être entrepris ultérieurement dans le cadre des travaux connexes au remembrement qui doit normalement débiter au cours de cette année.

LE BUDGET

DÉPENSES

- FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles...)	58 300	7,0 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie)	158 860	19,2 %
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien des bâtiments, de la voirie, électricité, assurance...)	145 620	17,6 %
PARTICIPATIONS et CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S.)	84 031	10,2 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	35 900	4,3 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (Impôts, indemnités du Maire et des Adjoints)	52 546	6,3 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	126 823	15,3 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	166 781	20,1 %

- INVESTISSEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	107 442	8,2 %
CIMETIERE	90 000	6,9 %
MAIRIE	40 000	3,1 %
VOIRIE	210 000	16,0 %
TOUT A L'EGOUT	550 000	42,1 %
TERRAIN DE SPORTS	250 000	19,1 %
W.C. PUBLICS	60 000	4,6 %

LE BUDGET

RECETTES

- FONCTIONNEMENT

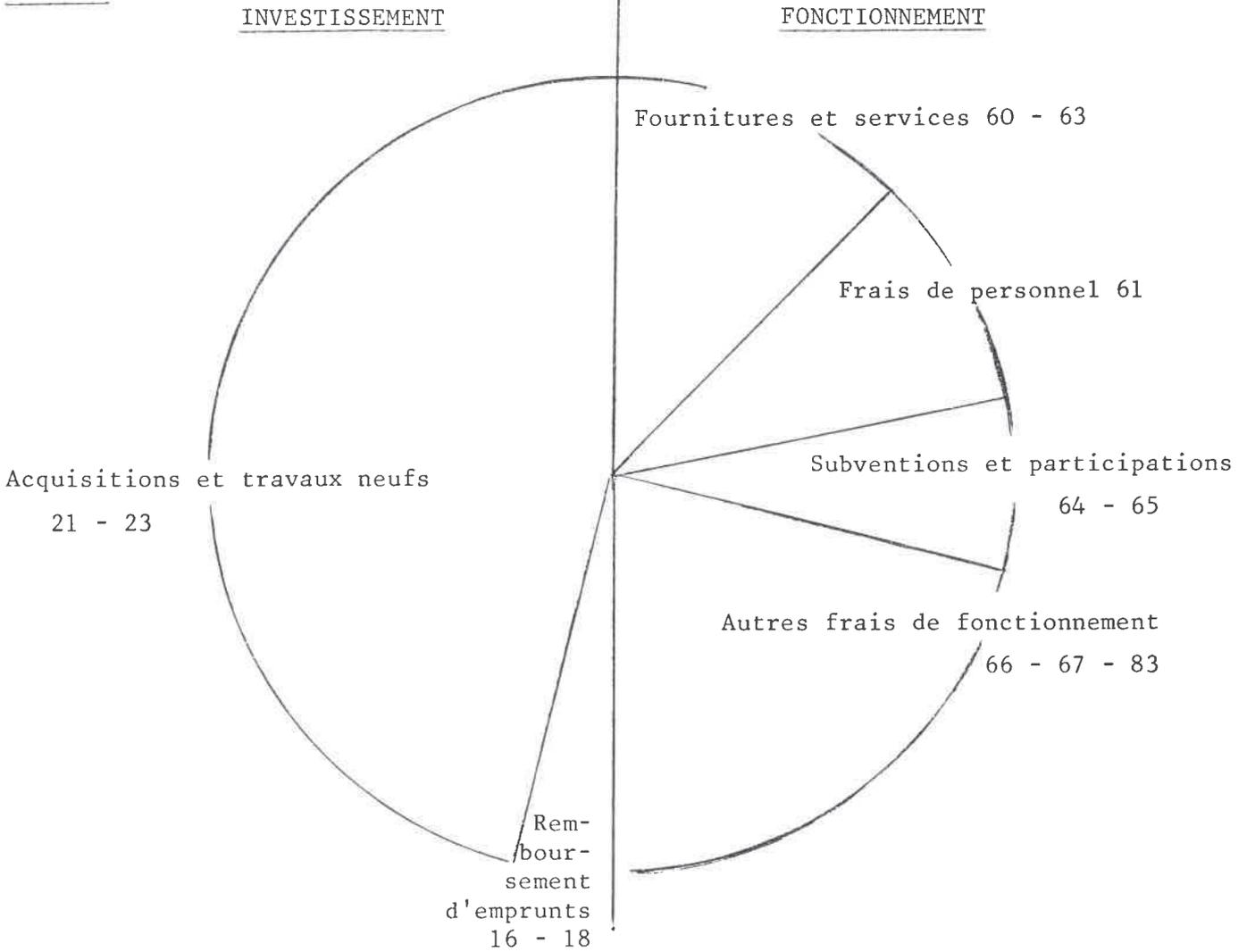
R E C E T T E S	Montant	Répartition
PRODUITS D'EXPLOITATION (branchements tout à l'égout)	30 000	3,6 %
PRODUITS DOMANIAUX (loyer)	3 600	0,4 %
PRODUITS FINANCIERS (intérêts des prêts et créances)	520	0,1 %
RECOUVREMENTS (recouvrement sur frais de chauffage, participation du fonds scolaire)	5 010	0,6 %
RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie attribution de répartition)	312 580	37,7 %
IMPOTS INDIRECTS (taxe sur les spectacles, taxe additionnelle aux dts de mutation, permis de chasser)	12 830	1,5 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	410 000	49,4 %
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	55 725	6,7 %

- INVESTISSEMENT

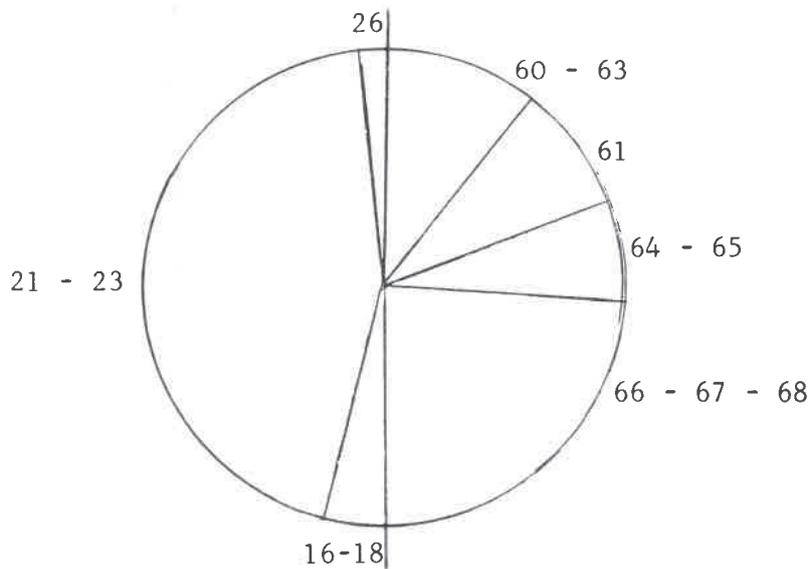
R E C E T T E S	Montant	Répartition
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	309 762	20,0 %
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	479 975	31,1 %
PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	166 782	10,8 %
FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	48 422	3,1 %
EMPRUNTS	540 000	35,0 %

DEPENSES

EN 1980

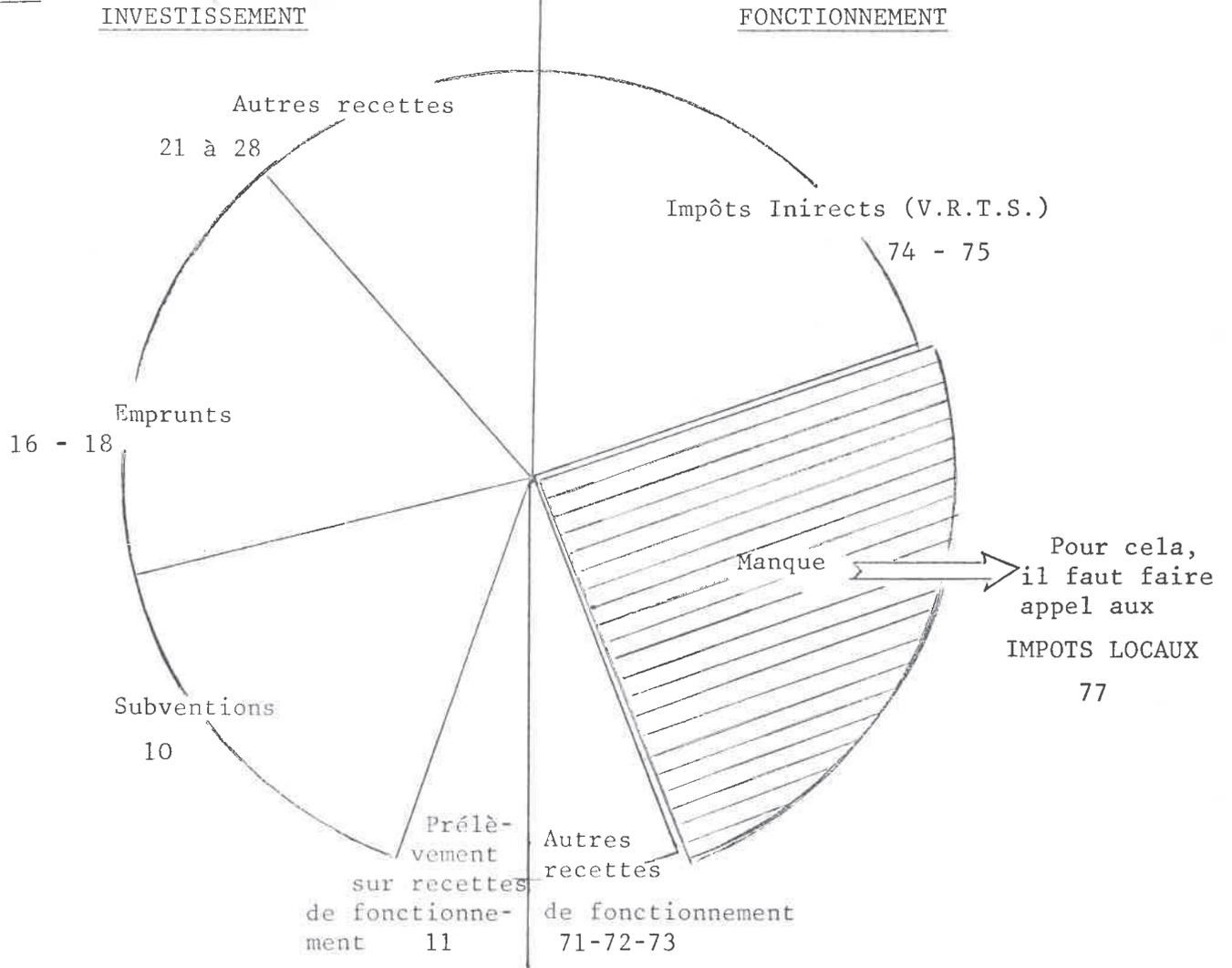


EN 1979

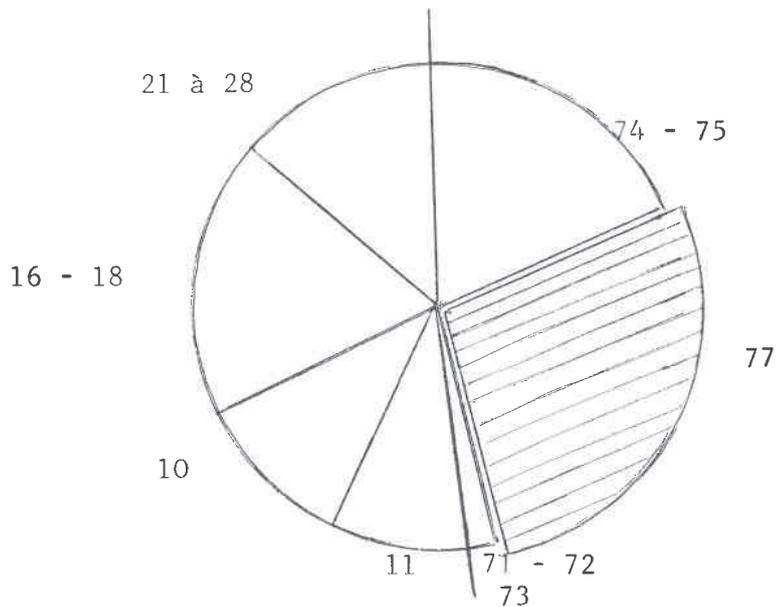


R E C E T T E S

EN 1980



EN 1979



Les Impôts

Il est certain comme le rappellent les tableaux des pages précédentes que des recettes sont nécessaires pour financer tant le "fonctionnement" de la Commune que les investissements réalisés par elle.

Ce financement résulte de différentes sources.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il est à noter que deux sources principales recouvrant près de 90 % sont constituées d'une part, par les recettes fiscales indirectes représentant l'attribution de garantie et l'attribution de répartition c'est à dire les sommes versées par l'Etat aux collectivités locales (37,7 %) et d'autre part par les impôts directs c'est à dire le montant des centimes communaux votés par le Conseil Municipal et payés par les propriétaires de la collectivité locale au titre du foncier bâti et non bâti, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle (49,4 %).

Il est à noter que le montant des impôts est passé de la somme de 376 000 pour l'année 1979 à celle de 410 000 F pour l'année 1980 soit une augmentation de 9,04 %.

Cette progression a été votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal et apparaît raisonnable au vu de l'inflation constatée pour l'année considérée (on envisage 14 %) et de l'importance des réalisations communales.

On peut dire qu'en francs constants, les contribuables Lapeyrousiens ont payé moins d'impôts en 1980 qu'en 1979.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des différentes taxes avec leur montant global prévu ainsi que la part départementale et syndicale.

C'est ainsi qu'on s'aperçoit qu'en ce qui concerne la part communale, - la taxe d'habitation est passée de 38 848 pour 1979 à 43 369 pour 1980 soit une progression de 11,63 %.

- la taxe sur les propriétés bâties est passée de 68 234 pour 1979 à 75 589 pour 1980 soit une progression de 10,77 %

- la taxe sur les propriétés non-bâties est passée de 166 465 pour 1979 à 180 024 pour 1980 soit une progression de 8,14 %

- la taxe professionnelle est passée de 102 453 pour 1979 à 111 018 pour 1980 soit une progression de 8,35 %.

NATURE DES TAXES	MONTANT REEL	PART DEPARTEMENTALE	PART COMMUNALE	PART SYNDICALE
+ TAXE D'HABITATION	98 411	51 347	43 369	399
+ TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES	129 887	47 592	75 589	695
+ TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	344 187	148 534	180 024	1 656
+ TAXE PROFESSIONNELLE	204 441	83 827	111 018	1 022
+ TAXES ANNEXES (1).....	136 795	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	913 721	331 300	410 000	3 372

(1) Les taxes annexes comprennent :

+ la taxe pour frais de chambre d'agriculture	77 876 F
+ la taxe perçue pour les prestations sociales agricoles	11 396 F
+ la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie.....	7 355 F
+ la taxe pour frais de chambre de métiers	5 795 F
+ la taxe régionale et taxe spéciale d'équipement	18 824 F
+ cotisation nationale (taxe professionnelle)	15 549 F

En ce qui concerne l'investissement, les recettes proviennent de différentes sources qui sont :

- le prélèvement sur les recettes de fonctionnement, ce que l'on appelle couramment l'autofinancement
- les emprunts
- le fonds d'équipement des collectivités locales, somme versée par l'Etat
- les subventions.

Il est à noter un point important : à savoir que pour l'année 1980, la commune de LAPEYROUSE a bénéficié du département et de l'Etat, un montant de subventions de 480 000 F soit 48 Millions d'anciens francs dont 16 000 F de l'Etat.

C'est ainsi que l'on s'aperçoit que dans les dépenses d'investissement effectuées par la collectivité, les subventions représentent plus de 31 % soit donc avec la récupération de la T.V.A. qui est pour l'année prochaine de 100 % sur les travaux réalisés en 1979 un apport extérieur à la commune de près de 50 %.

On peut donc dire que tous les travaux entrepris par la commune ne sont financés qu'à 50 % par les contribuables.

Il convient à ce sujet de remercier pour l'effort particulier ainsi consenti le Conseil Général du Puy-De-Dôme et son Président Monsieur Arsène BOULAY, ainsi que notre Conseiller Général du canton de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE, le Docteur Jean-Paul TOUCAS qui prend soin d'étudier les projets déposés par la commune, de suivre leur acheminement dans les services administratifs du département et de veiller à leur adoption par le Conseil Général.

Subventions

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS QUI ONT ETE OBTENUES PAR LA COMMUNE POUR 1980

Subventions du Département

- Tout à l'égout.....	255 000 F
- Terrain de sports.....	125 000 F
- Grosses réparations.....	40 000 F
- Entretien bâtiments.....	5 000 F
- Réseau routier.....	43 975 F
- Spectacles.....	3 000 F

TOTAL..... 471 975 F

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUX SOCIETES POUR L'ANNEE 1980

- Cantine scolaire.....	19 200 F
- Comité des fêtes.....	1 500 F
- Club du 3ème âge.....	1 500 F
- Foyer Laïc (spectacles) somme versée par le Département à la Commune et reversée par cette dernière au Foyer Laïc	3 000 F
- Foyer Laïc.....	800 F
- Société de Chasse.....	500 F
- Union Sportive.....	500 F
- Anciens Combattants.....	500 F
- Combattant A.T.M.....	500 F
- Lutte contre le cancer.....	500 F
- Oeuvre des pupilles des Ecoles Publiques.....	500 F

TOTAL..... 29 000 F

Réalisations

ASSAINISSEMENT (tout à l'égout)

Comme précédemment mentionné, le Conseil Municipal a confié la réalisation du tout à l'égout à l'égout au Centre d'Etudes Hydrauliques de Monsieur THIODAT.

Une première tranche de travaux a été réalisée au Bourg de LAPEY-ROUSE.



Les travaux se sont terminés le 30 avril 1980.

Il est à noter qu'ont été effectués 57 branchements particuliers. Le coût d'un branchement a été facturé 600F. Il a donc été perçu à ce titre la somme de 34 200 F. Il est à préciser que la Municipalité par délibération en date du 21 mars 1980 a donné en affermage (entretien) son réseau d'assainissement à la S.E.M.E.R.A.P. et la convention a été signée par Monsieur le Maire.

D'ores et déjà, du fait de cet affermage, la Commune a pu récupérer la somme de 60 682,57 F, avantage appréciable s'il en est, la T.V.A. ayant été récupérée sur les travaux réalisés tout en 1979-80 que ceux réalisés en 1977.

Une seconde tranche a débuté par l'implantation du réseau à partir d'Augères pour remonter jusqu'à La Loge.

La Commune a bénéficié au titre du réseau, une subvention départementale de 75 000 F.

De plus ont été programmées pour l'année 1980, deux stations d'épuration, l'une pour le réseau du Bourg, qui sera implantée vers le Pont ROLLIN, l'autre pour le réseau de la Gare, La Loge et La Tuilerie qui sera implantée à Augères, champ de Monsieur PERRIN.

Le coût des deux réalisations s'élève à la somme de 300 000 F, la Commune bénéficiant d'une subvention de 180 000 F.

C'est ainsi que la Commune a obtenu pour l'assainissement, une subvention globale du Département pour l'année 1980 de 255 000 F.

Par délibération en date du 25 octobre 1980, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché pour la réalisation des deux stations avec l'Entreprise SIGOURE adjudication du marché.

Les travaux de réalisation devront commencer prochainement.

AMENAGEMENT DE LA CURE

Comme il avait été précédemment annoncé, le local de la Cure a été aménagé en sa totalité.

Le montant de la réalisation s'est élevé à la somme de 150 000 F.

Les travaux se sont réalisés dans un délai relativement bref, ayant débutés le 21 janvier 1980 pour être terminés le 14 juin 1980.

Ont participé à ces travaux les Entreprises suivantes, qui ont donné entière satisfaction :

- gros oeuvre Monsieur Aimé TOURET
- menuiserie Monsieur André MARTIN
- sanitaire - plomberie Monsieur Roland GIDEL
- électricité - chauffage Monsieur Christian BOISSONNET
- plâtrerie - peinture Monsieur LAFONTAINE
- revêtement de sols Monsieur DUPRAT.



Ces travaux ont été exécutés sous la direction et la surveillance de Monsieur Marcel RIBES, Maître d'Oeuvre en Bâtiment et auteur du projet.

Les différentes salles seront meublées lors de la parution du présent bulletin.

Contrairement à ce que certains ont pu croire et dire, le coût de cette remise en état indispensable a été financé presque en totalité par des subventions départementales et régionales d'un montant respectif de 73 000 F et 58 000 F.

CIMETIERE

Au cours de l'année 1980 a été poursuivie la réfection des allées du cimetière.

C'est ainsi qu'il a été prévu au budget primitif une somme de 80 000 F pour, d'une part, terminer le goudronnage des allées et d'autre part, procéder à la réfection du mur séparatif des deux cimetières.



La première partie des travaux a été exécutée par l'entreprise S.A.C.E.R. dans un délai bref ; travaux qui ont donné entière satisfaction et sont appréciés de tous.

Le coût des travaux s'est élevé à la somme de 45 551,19 F.

OUVERTURE DE CHEMINS

La commune ayant bénéficié d'une subvention du F.S.I.R. (Fonds Spécial d'Investissement Routier) d'un montant de 43 975 F, le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'ouverture du chemin de BONNEFOND et la mise en forme du chemin des CERISIERS. Pour ce dernier, il est en effet apparu au Conseil Municipal que des travaux importants d'ouverture ne sauraient être entrepris avant le remembrement, compte tenu de la possibilité de déplacement de l'assiette de ce chemin.



Les travaux ont été exécutés par l'Entreprise MONTEIL.

TERRAIN DE SPORTS

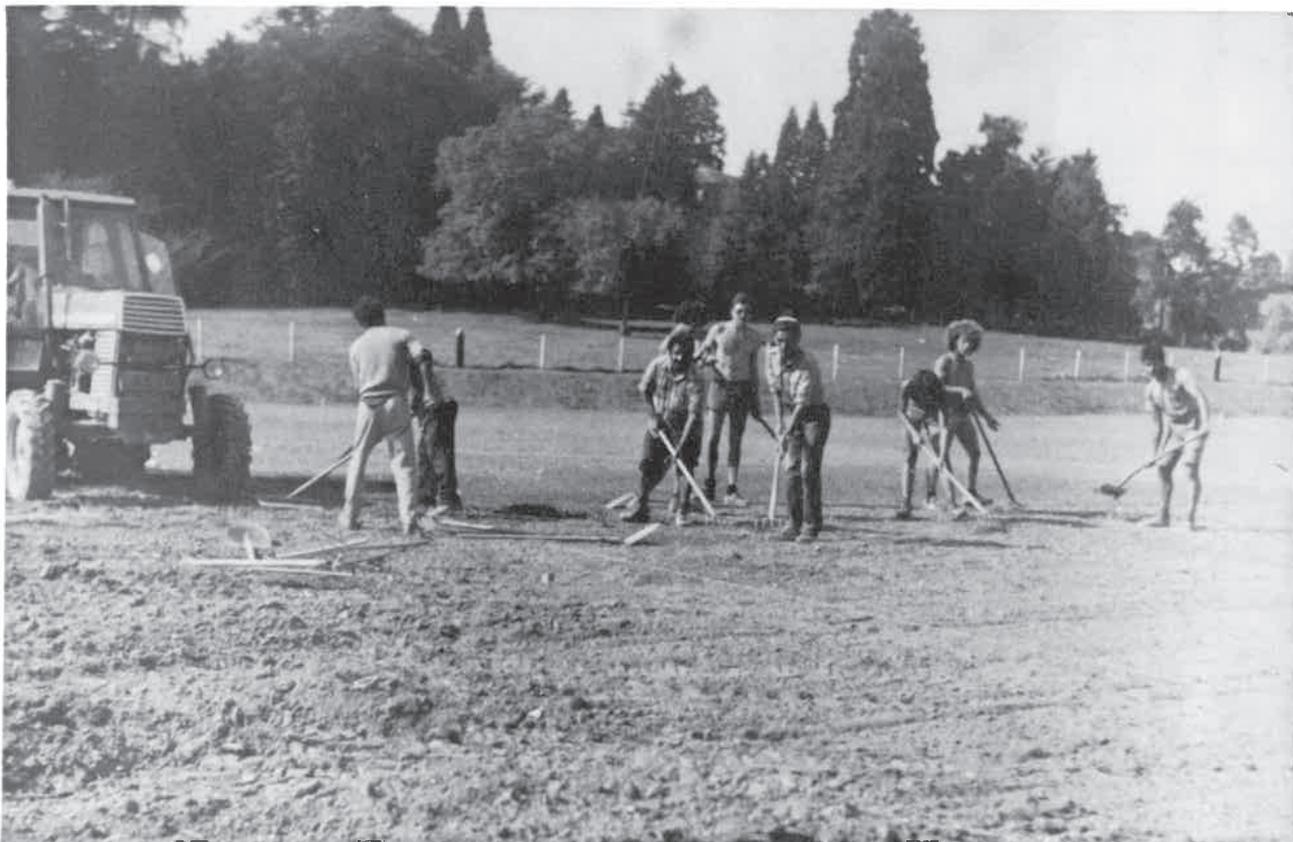
Que d'encre n'aura-t-il fait couler ! Que de paroles prononcées !

Il convient encore une fois de rétablir la vérité. Suite à l'acquisition faite par voie d'expropriation et relatée dans les précédents numéros du bulletin municipal, il s'est avéré que l'emprise établie au début de la procédure d'expropriation en 1974 ne convenait pas tout à fait pour la réalisation du projet, les limites de l'aire de jeux se trouvant trop près de la route.

C'est dans ces conditions que le Maire a pris contact avec Madame Veuve MARTIGNON et ses enfants qui ont bien voulu accepter une modification d'emprise. La Municipalité tient à ce sujet à remercier Madame Veuve MARTIGNON et ses enfants de leur aimable compréhension.

Le projet a été établi par les services techniques de l'Equipe-ment de Messieurs FOUGEROUSSE et GOLFIER, le Conseil Municipal a adopté le projet à l'unanimité, et a autorisé le Maire à signer le marché avec l'Entreprise GIRARD, Entreprise spécialisée qui était en train d'exécuter un travail similaire à SAINT-ELOY-LES-MINES.

Les travaux ont débuté le 30 juin 1980 et ont été terminés le 20 septembre, à la satisfaction de la Municipalité qui remercie l'Entreprise GIRARD d'avoir tenu les délais.



Comme il avait été précisé, le coût des travaux s'est élevé à la somme de 250 000 F et la commune a bénéficié d'une subvention de 125 000 F du Département.

La T.V.A. sur cet investissement étant récupérée soit 44 000 F. Il restera à la charge de la commune, la somme de 81 000 F.

Tels sont les chiffres !

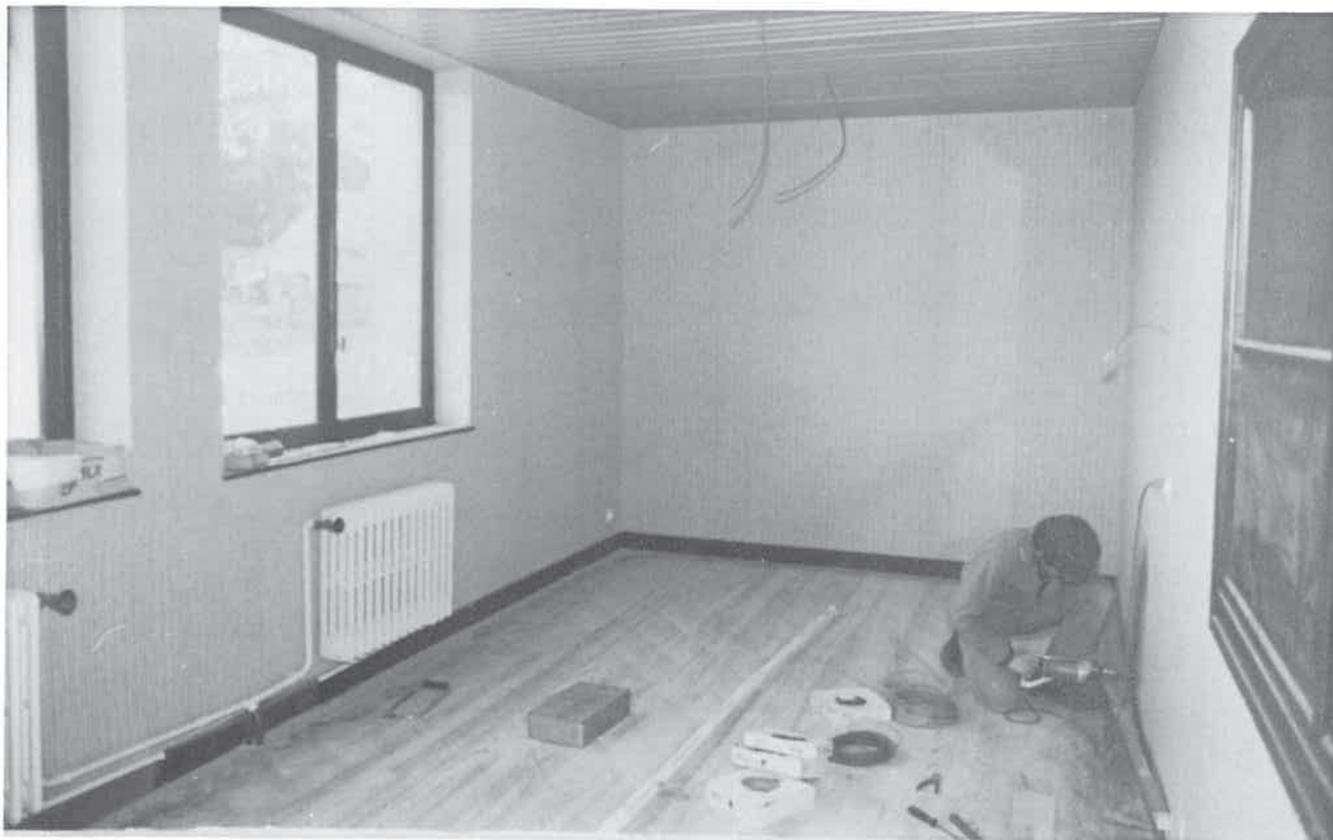
L'aménagement du terrain doit être poursuivi au cours de l'année 1981 par l'implantation des vestiaires et la mise en place d'une main courante.

Les joueurs peuvent espérer prendre possession des installations à l'automne 1981.

REFECTION HALL et SECRETARIAT DE MAIRIE

Le bâtiment communal de la Mairie bien que de construction assez récente, nécessite néanmoins d'importantes réparations. Le Conseil Municipal a décidé de programmer la réfection intérieure et extérieure sur plusieurs années.

C'est ainsi qu'en 1980, une première tranche de travaux a été réalisée pour un meilleur accueil du public et pour faciliter le travail de secrétariat de Mairie.



Une somme de 40 000 F était prévue au budget primitif de 1980, somme qui correspond à une subvention départementale.

TRAVAUX DE PEINTURE et de REMISE EN ETAT

Nombreux étaient nos concitoyens indignés par l'état de délabrement avancé dans lequel se trouvaient depuis de très nombreuses années, les crucifix de la place de l'Eglise et de la place du Poids Public.

Le Maire et le Conseil Municipal ont donc décidé de faire procéder aux travaux de remise en état desdits crucifix.

Les travaux ont été exécutés par l'Entreprise LAFONTAINE de MONTLUCON.

Réunion de travail avec Monsieur le Sous-Préfet

La Commune de LAPEYROUSE a eu le plaisir d'accueillir Monsieur BERARD, Sous-Préfet de l'Arrondissement de RIOM.

En effet, le mardi 5 Août, le Maire et les Conseillers Municipaux ont reçu, en la Mairie, Monsieur le Sous-Préfet pour un large tour d'horizon des problèmes posés à la Commune et un examen approfondi des réalisations et des projets.

Participait également à cet entretien Monsieur le Conseiller Général, le Docteur TOUCAS.



Après les remerciements et les présentations, le Maire devait indiquer à Monsieur le Sous-Préfet qu'il y avait bien longtemps que la Commune de LAPEYROUSE n'avait accueilli le Représentant de l'Etat dans l'arrondissement, la collectivité se sentant isolée, pour ne pas dire oubliée, à cette extrémité du département.

Le Maire devait faire une rétrospective des différents travaux effectués depuis quelques années et présenter ceux en cours, ainsi que les projets pour les prochaines années. L'entretien s'est poursuivi pendant plusieurs heures, avant que ne s'effectue une courte visite de LAPEYROUSE.

Projets Remembrement

Le Conseil Municipal dans sa séance du 24 octobre 1977 a pris la décision de demander à l'autorité de tutelle le déclenchement d'une opération de Remembrement sur la Commune.

Suite à cette demande, Monsieur le Préfet du Puy-De-Dôme a, par arrêté en date du 20 juin 1980 constitué la Commission Communale de Remembrement, organisme ayant pouvoir de décision durant toute l'opération.

Cette Commission Communale est constituée des membres suivants :

- Président : Monsieur le Juge chargé du Tribunal d'Instance de THIERS
- 3 délégués de la Direction Départementale de l'Agriculture
- 1 délégué de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
- Monsieur DARPOUX au titre de la Protection de la Nature et de l'Environnement

- | | | |
|-----------------------------------|---|--------------------|
| - M. GUILLOT Marcel - Bruges |) | |
| - M. MICHEL André - Les Chemins |) | |
| - M. ROBERT René - Les Monteix |) | |
| - M. GUILHOT Roger - Busserolles |) | membres titulaires |
| - M. MEUNIER Paul - Peuchot |) | |
| - M. CAUVIN Abel - Doussat |) | |
| | | |
| - M. LESCURE Jean - Le Cluzeau |) | |
| - M. TOURRET Guy - Le Vernet |) | |
| - M. PERRIN Georges - Le Plaix |) | membres suppléants |
| - M. TOURRET Roland - Les Chemins |) | |

La première réunion de cette Commission devant avoir pour objet de fixer sommairement le périmètre à remembrer, de choisir le Géomètre et de désigner la Sous-Commission Communale de Remembrement, la Municipalité a pensé utile dans un souci d'information, d'organiser le 18 août 1980, une réunion publique notamment pour permettre la constitution d'une Sous-Commission assurant une large représentation de tous les villages.

A la suite de quoi, la Commission Communale s'est réunie le 20 août 1980 et a pris les décisions suivantes :

1°) de procéder à des travaux de remembrement et de réglementation du boisement,

2°) de confier les opérations de remembrement au Cabinet DELBARD Géomètre agréé par le Ministère de l'Agriculture pour ce genre d'opérations,

3°) de fixer le périmètre à remembrer de la façon suivante : l'ensemble de la Commune de LAPEYROUSE avec extension sur le territoire des Communes voisines selon les nécessités du remembrement,

4°) de désigner la Sous-Commission Communale :

Les membres titulaires et suppléants font partie automatiquement de la Sous-Commission Communale.

LE CRECHOL : M. VALTON Jean
 MARCHAL J.Jacques
 LAPORTE Henri
 MOURGUES Gérard

LES MONTEIX : M. CHAINON Georges
 BESSEGE Marcel

LA CHIRAILLE : M. MARTIN Georges
 BUVAT Henri

LE MONT : M. BERTHON Aimé

LES CHATAIGNIERS : M. MEUNIER Paul

LA VILLATTE : Mme MATHELIN Jacqueline
 M. RIVIERE André

LA MAISON ROUGE : M. LESCHER Jean

MONTABAN : M. DESNAUD Jacques
 MOREAU Marc

LE POUX : M. DANIEL René
 CHASSAGNETTE Roger

MONTMIRAIL : M. LALLIOT J.Claude
 CARTE André

LE CLUZEAU : M. MARTIN André

LE CHIEZ : M. BIDET René

LAVAL : M. GAZUT René

LE VERNET : M. THEVENIN Robert

LES CHEMINS : M. TOURRET André
 MICHEL René

LE PETIT GOUZOL : Mme DUFRAIGNE Geneviève

AUGERES : M. PERRIN Henri

LES BIOLES : M. DUBOISSET Roger
 Mme MARTIN Anaïs

GARE DE LAPEYROUSE : M. JEANNERET Maurice

BOURG DE LAPEYROUSE : M. JAUBERT Noël
 Mlle DESNAUD Martine

BUSSEROLLES : M. BERTHON Arsène

VILLARGEAT : M. BIDET Henri

CHEZ COUTIER : Mme VIRMONT Léontine

LES CHAPUZARDS : M. BEYLOT René

BONNEFOND : M. TAUVERON Marcel

LE MAROC : Mme MARGELIDON Léone
 M. LANCELOT André

PEUCHOT : M. MEUNIER Guy

CHEZ VACHER : M. DURANTHON Jean

LES PRATS : M. JAMBRUN Maxime
 CHARVERON J.Philippe

CORNASSAT : M. CAILLE Marcel

LES AMIRAUX : M. CROCI Christian

CHANTAGRE : M. BUKOWYNSKI Richard

LE PLAIX : M. PERRIN Georges

LE BREUX : M. TOURRET Michel
 Mme COLAS Suzanne

LES MONDENIERS : M. SENETAIRE René

LES ANNIVATS : M. LANDRIEVE Michel
 LEPEIX J.Jacques

LES BRUYERES : M. CIVADE Marcel
 BONGARD Félix

LA MAISON NEUVE : M. BRUN René
 COLAS Maurice

LES AIGUILLONS : M. GAUVIN Georges

LA LOGE : M. BUVAT Camille
 COURROUX Louis

LA FORET : M. TRUCHON Louis

Ces décisions de la Commission Communale ont été portées à la connaissance du public dans une enquête qui s'est déroulée du 15 septembre au 29 septembre 1980, période pendant laquelle les intéressés ont eu la possibilité de déposer leurs observations sur un cahier de réclamation mis à leur disposition à cet effet.

Au vu des résultats de cette enquête, Monsieur le Préfet prendra l'arrêté ordonnant le remembrement sur la Commune de LAPEYROUSE (courant décembre 1980)

QU'EST-CE QUE LE REMEMBREMENT ? SES PRINCIPES :

Le remembrement a pour but d'améliorer l'exploitation des terres en tendant, sinon à instituer des exploitations d'un seul tenant, du moins à remanier le découpage des parcelles en les regroupant en lots plus importants (regroupement), de forme améliorée, en prévoyant des accès praticables aisément au matériel agricole (désenclavement) et en rapprochant au maximum des bâtiments d'exploitation les terres qui constituent l'exploitation rurale (rapprochement).

Il est procédé, en outre, à un zonage de boisement, définissant les zones de la Commune sur lesquelles le boisement sera autorisé et encouragé, et les zones purement agricoles où le boisement sera interdit.

Un remembrement bien fait doit apporter des facilités d'exploitation par :

- un gain de temps
- une meilleure organisation du travail, en particulier dans l'utilisation du matériel agricole
- un accroissement de la productivité
- une diminution des frais d'exploitation.

De plus, son rôle est également d'aider les collectivités locales à réaliser certains aménagements souhaitables au bourg ou dans les hameaux.

COMMENT VONT, MAINTENANT, SE DEROUULER LES OPERATIONS.

Les opérations successives du remembrement peuvent se décomposer en quatre parties principales :

A - Inventaire des propriétés dans la zone remembrée :

Il s'agit de définir et d'évaluer la situation actuelle des propriétés (surface, identité du propriétaire, classement des parcelles)

B - Etude du nouveau parcellaire

C - Enquêtes légales et phase administrative du transfert de propriété

D - Définition et exécution des travaux connexes du remembrement.

A - INVENTAIRE DES PROPRIETES

Dans les mois à venir, la première opération à réaliser sera donc de procéder à l'inventaire des propriétés.

Pour ce faire la Sous-Commission aura à procéder au classement des sols.

Ce classement, contrairement au classement cadastral destiné à faire payer l'impôt, ne devra refléter que la valeur de productivité du terrain.

Etant donné l'importance qu'il y a, pour la suite des opérations, à ce que ce classement soit le plus juste possible, tous les intéressés, propriétaires et exploitants, seront invités à participer aux réunions et visites sur le terrain qui se dérouleront par village.

Un programme de ces diverses réunions sera largement diffusé, le moment venu, afin que chacun puisse s'associer à ce travail qui devrait pouvoir s'effectuer en avril et mai 1981, de façon à ce que les opérations de classement soient terminées au plus tard le 15 juin 1981.

Les propositions de classement ainsi établies par la Sous-Commission avec l'aide de tous les intéressés seront communiqués à tous les propriétaires au cours d'une enquête publique de quinze jours pendant lesquels les plans de classement seront affichés en Mairie.

A l'issue de cette enquête un commissaire-enquêteur, recevra les réclamations éventuelles des propriétaires.

Ces réclamations seront ensuite examinées par la Commission Communale qui statuera sur celles-ci.

Ainsi l'inventaire des propriétés devrait être au point pour la fin de l'année 1981.

B - ETUDE DU NOUVEAU PARCELLAIRE

Dans un premier temps, la Sous-Commission et le Géomètre, auront pour tâche d'établir un AVANT-PROJET de remembrement.

Comme pour le classement, les propriétaires et les exploitants seront associés à ce travail. Des séances de travail seront organisées par village. Cette formule, doit permettre de dégager des solutions amiables, et cette forme de concertation, dans notre idée, paraît la plus souhaitable : une solution issue d'une entente étant toujours préférable à une solution imposée.

L'avant-projet ainsi établi sera mis à enquête officieuse pour permettre d'enregistrer les réclamations qu'il pourra susciter, ces réclamations étant examinées par la Sous-Commission.

C'est sur les bases de cet avant-projet que le géomètre établira LE PROJET.

L'année 1982 devrait être consacrée à ces différentes études devant aboutir à la définition du nouveau parcellaire.

C - ENQUETES LEGALES ET PHASE ADMINISTRATIVE DE TRANSFERT DE PROPRIETE

Les opérations de remembrement se poursuivent ensuite par une série de procédures légales devant aboutir au transfert de propriété :

- Enquête sur le projet (compétence de la Commission Communale)
- Enquête devant la Commission Départementale de Remembrement, en appel.
- Arrêté préfectoral clôturant les opérations
- Publication des documents au Service des Hypothèques.

Suivant ce programme le remembrement pourrait être terminé à la fin de l'année 1983.

D - LES TRAVAUX CONNEXES

Les travaux connexes parachèvent le Remembrement, ils comprennent :

- l'aménagement des chemins (élargissement, empierrement)
- la suppression de certaines haies, rendue nécessaire pour l'exploitation des nouvelles parcelles
- la création de fossés d'assainissement
- le remise en cloture de certaines parcelles.

Il est toutefois précisé que les travaux effectués dans les propriétés le sont à la demande du propriétaire, sauf les travaux d'intérêt collectif tels que les principaux fossés d'assainissement et les chemins.

Les travaux connexes sont décidés, organisés et financés par L'ASSOCIATION FONCIERE. Cette association regroupe tous les propriétaires de la zone remembrée. Elle est gérée par un bureau nommé par le Préfet.

COMMENT SE FINANCE LE REMEMBREMENT ?

Les opérations de remembrement, rémunération du géomètre, frais de bornage des parcelles, régularisation administrative sont pris en charge en totalité par l'Etat.

Les travaux connexes font l'objet d'une subvention de l'Etat de l'ordre de 50 % à 60 % suivant l'importance des travaux réalisés. Pour la part restant à payer, l'Association Foncière peut bénéficier de prêt sur 20 ans de la Caisse de Crédit Agricole.

Deux solutions s'offrent à l'Association Foncière pour régler les annuités résultant de cet emprunt.

- répercuter les charges sur les propriétaires de la zone remembrée proportionnellement à la surface remembrée,
- ou bien la Commune prend en charge dans son budget les annuités correspondantes.

Dans cette hypothèse ce ne sont plus les propriétaires remembrés qui payent, mais les contribuables.

Le Conseil Municipal aura à prendre une décision sur ce point.

CONCLUSION

L'exposé ci-dessus a été rédigé à la suite d'une réunion qui a eu lieu à la Direction Départementale de l'Agriculture et à laquelle ont pris part le Maire, le Géomètre (Monsieur DELBARD assisté de Monsieur FORMET) et les ingénieurs du Service du Génie Rural, des Eaux et Forêts.

Le premier souci de la Municipalité est en effet de renseigner aussi précisément que possible les propriétaires et exploitants intéressés.

Le désir ardent de tous est que le remembrement se déroule dans un esprit de concertation et de coopération et que chacun y collabore.

La Commission Communale est, selon la loi, l'organe responsable de cette opération au plan local ; son rôle sera celui d'un animateur en suscitant des réflexions collectives par village et par conséquent des arrangements amiables ; son rôle sera aussi d'arbitrer les litiges qui subsisteraient ici ou là.

Si une ambiance de concertation se manifeste comme nous l'espérons, les problèmes qui pourraient surgir, devraient pouvoir se régler sans difficultés majeures.

P. S. Lorsque le Géomètre aura reçu les documents nécessaires (copies du cadastre), une réunion d'information sera organisée pour la Sous-Commission.

A la session du Conseil Général du 8 au 13 décembre 1980, il a été affecté au titre du budget 1981, une subvention de 315 Millions d'anciens francs au titre du financement des opérations de Remembrement de la Commune de LAPEYROUSE.

Cette subvention concerne les opérations proprement dites de Remembrement qui sont gratuites pour la Commune à l'exclusion des travaux connexes.

ASSAINISSEMENT

Comme il a déjà été mentionné, l'assainissement a été réalisé dans une première tranche au Bourg et dans une deuxième tranche à Augères, avec stations d'épuration d'Augères et du Bourg dont la construction devrait commencer prochainement, le marché étant signé et approuvé par Monsieur le Sous-Préfet.

Une troisième tranche est bien entendu prévue concernant la Loge.

Il est à craindre au vu des compressions budgétaires départementales, que cette tranche ne puisse être subventionnée en 1981, malgré l'insistance du Maire auprès des services départementaux et du Conseil Général.

Il conviendra peut être d'attendre une année supplémentaire.

CIMETIERE

L'aménagement de l'ancien cimetière touche à sa fin.

Toutes les allées ont été goudronnées et des bordures posées.

Le mur séparatif doit être consolidé prochainement par l'Entreprise CHEVALIER a qui il a été demandé d'exécuter les travaux.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, il ne reste plus aucune concession à vendre.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition de terrain pour un agrandissement.

Les services de l'Equipement sont chargés d'établir le projet.

Lors de sa dernière réunion du 23 novembre 1980, le Conseil Municipal a adopté le projet qui prévoit la création de 200 places avec aménagement d'une aire de stationnement, devant l'actuel cimetière et d'une voie de circulation à sens unique.

Monsieur DELBARD, Géomètre vient d'être saisi du dossier par les services de l'Equipement, afin de déterminer l'emprise exacte sur les propriétés concernées.

Dès que l'emprise aura été déterminée, une proposition d'acquisition sera faite à chaque propriétaire.

VESTIAIRES - DOUCHES

Le terrain de sports étant réalisé, il convient de parachever son équipement, par l'implantation de vestiaires douches.

Le dossier technique a été élaboré par Monsieur RIBES agréé en Architecture.

Ce dossier a été déposé au Service de la Jeunesse et des Sports et soumis à l'Assemblée Départementale pour une subvention de 50 %.

Espérons encore une fois que le dossier sera pris en considération.

REPARATION SALLE DU CONSEIL et BIBLIOTHEQUE

Il sera proposé au Conseil Municipal, lors de sa réunion budgétaire de 1981, d'inscrire les crédits nécessaires pour la réfection de la salle du conseil et de la bibliothèque.

Ces travaux consisteront en une simple réfection des peintures, sol, plafond, rendue indispensable après plus de dix-huit ans d'existence du bâtiment communal.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG

Conformément aux engagements qui avaient été souscrits lors de l'élection municipale de 1977, le Conseil a décidé de poursuivre "l'urbanisation" du Bourg.

Le montant prévisionnel des travaux s'élèvent à la somme de :
630 000 F , se décomposent comme suit : réfection et décaissement chaussée
400 000 F (subvention 335 000)
bordures de trottoirs : 230 000 F (subvention 115 000)

PONT DES CHAUMES

Voilà plus de quinze ans que son élargissement est promis chaque année.

Jusqu'à ce jour, des promesses mais pas de réalisation.

Le Maire est intervenu personnellement auprès des services de l'Equipement et a saisi de ce problème le Conseiller Général le Docteur TOUCAS.

Si l'on peut dire, le résultat ne s'est pas fait attendre.

En premier lieu, lors de sa venue dans notre Canton, à la demande du Docteur TOUCAS le Maire a invité à se rendre sur place Monsieur le Député Honoraire Joseph PLANEIX, Président de la Commission des Routes du Département.

En second lieu, les terrains nécessaires à l'opération ont été acquis et les travaux devraient être exécutés en 1981, une inscription de 750 000 F soit 75 Millions d'anciens francs étant proposée au budget Départemental.

Espérons encore une fois, que l'Assemblée Départementale pourra prendre en compte pour 1981, cette réalisation.

Etat Civil

MAISSANCES

16 FEVRIER 1980 : Stéphanie FAYOL..... MONTLUCON
24 FEVRIER 1980 : Céline CROCI..... MONTLUCON
30 MAI 1980 : Vanessa THEVENIN..... MONTLUCON
25 JUIN 1980 : Estelle DELARBRE..... MONTLUCON
14 AOUT 1980 : Emilie GIDEL..... MONTLUCON
29 SEPTEMBRE 1980 : Nicolas DESNAUD..... MONTLUCON
30 SEPTEMBRE 1980 : Céline PASSEFONS..... MONTLUCON
23 NOVEMBRE 1980 : Magalie Marcelle Denise MARTIN... MONTLUCON
02 DECEMBRE 1980 : Jérôme DELANNOY MONTLUCON

MARIAGES

19 AVRIL 1980 : Bernard TOURRET et Jocelyne LESCHER
26 JUILLET 1980 : Jacky SCHNEIDER et Marie-Thérèse DUFRAIGNE
02 SEPTEMBRE 1980 : Jean DENIS et Marie-Renée JAMEER
04 OCTOBRE 1980 : Paul GUILLOT et Christiane CARTE
18 OCTOBRE 1980 : Jacky HILAIRE et Arlette AUSSERT

DECES

02 JANVIER 1980 : Frédéric MARTIN LAPEYROUSE
21 JANVIER 1980 : Roland LELIEVRE MONTLUCON
30 JANVIER 1980 : Serge GAUVIN LAMALOU LES BAINS
28 FEVRIER 1980 : Louis BLANCHARD MONTLUCON
03 MARS 1980 : Marie Léontine GUILLOT LOUROUX-DE-BOUBLE
21 AVRIL 1980 : Michel THEVENIN MONTLUCON
03 MAI 1980 : Henri BERTHON LAPEYROUSE
05 MAI 1980 : Auguste GROBOST LAPEYROUSE
13 AVRIL 1980 : Gustave GUILHOT LEZOUX
17 MAI 1980 : Pierre MERITET LAPEYROUSE
20 JUILLET 1980 : Marie Lucie GUILHOT MONTLUCON
21 JUILLET 1980 : Georges ROBIN LAPEYROUSE
19 AOUT 1980 : Marcel BIDET MONTLUCON
20 AOUT 1980 : Marie Emilie VALENCHON MONTLUCON
06 SEPTEMBRE 1980 : Rose DUMAS LAPEYROUSE
25 SEPTEMBRE 1980 : Pascal MARTIN LAPEYROUSE
12 OCTOBRE 1980 : Jeanne MORIN MONTAIGUT-EN-COMBRILLE
13 OCTOBRE 1980 : Marcel LECHIER LAPEYROUSE
27 OCTOBRE 1980 : Juliette LESCHER LAPEYROUSE
28 NOVEMBRE 1980 : Julien BLANCHARD MONTLUCON
07 DECEMBRE 1980 : Emile BLANCHONNET LAPEYROUSE

*vous êtes tous
conviés à la:*

**REUNION
PUBLIQUE**

d'information.

*dimanche 18 janvier
10h.*

Salle de la mairie.